

# Conseil général de la Loire

*Le Président*

MONSIEUR PAUL BERTRAND  
CO-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DE DÉFENSE  
DES RIVERAINS DU BOULEVARD FAYOL  
37 BIS RUE DES PERRIÈRES  
42700 FIRMINY

Saint-Etienne, le vendredi 20 février 2015

Nos Réf. : TG/IL  
Tél. : 04 77 34 44 16

CR : A15-01643  
A15-00940  
A14-17029  
A14-16323

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu vos lettres par lesquelles vous attirez l'attention du Conseil général sur la nécessité d'améliorer la sécurité sur la *RD 500* dans la traversée du boulevard Fayol sur la commune de Firminy.

La réalisation de la déviation de la *RD 500* sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général, que nous souhaitons, demande de respecter des délais incompressibles, de plusieurs années, liés aux études environnementales et aux procédures réglementaires à conduire.

Pour mener à son terme ce type de réalisation, il est nécessaire de construire un projet d'aménagement en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, répondant aux attentes locales, et acceptable par la population. Cette étape est indispensable pour justifier l'utilité publique du projet.

Pour aider à la construction de ce consensus, le Conseil général souhaite financer une démarche participative et de concertation avec l'ensemble des parties prenantes. Confiée à un prestataire spécialisé et expérimenté dans la conduite de problématiques complexes d'aménagement, cette étude viserait à concevoir au final un programme d'aménagement partagé.

.../...

Parallèlement, deux axes de travail sont poursuivis par le Conseil général, pour améliorer - à brève échéance - la sécurité et la qualité de vie des riverains et répondre à vos préoccupations.

Le premier travail concerne l'interdiction des poids lourds en transit de plus de 12 tonnes dans la traversée du boulevard Fayol. A ce sujet, des discussions sont actuellement en cours avec le Conseil général de la Haute-Loire, pour définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif de la façon la plus efficace.

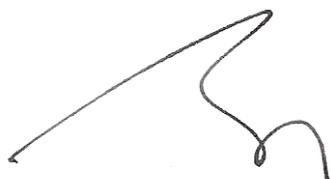
Le second travail porte sur l'accompagnement de la commune de Firminy pour la réalisation d'aménagements de sécurité dans la traversée du boulevard Fayol.

Même si ces aménagements ne relèvent pas de la responsabilité du Conseil général - mais bien de la responsabilité de la commune de Firminy et de son maire - une expertise technique a été réalisée dernièrement par mes services pour évaluer les possibilités de sécurisation. Cette étude, conduite sur l'ensemble du boulevard Fayol, a vocation à aider la commune dans ses réflexions préalables à la réalisation de dispositifs de sécurité, et à permettre leur co-financement éventuel par le Département.

Cette étude, en cours de finalisation, sera transmise prochainement au Maire de Firminy.

Je vous informe, enfin, que je prendrai l'initiative d'une réunion avec l'ensemble des acteurs locaux une fois ces différents éléments finalisés.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Bernard BONNE

**Copie pour information :**

**Monsieur Fabien SUDRY – Préfet de la Loire**

**Monsieur Jean-Pierre MARCON – Président du Conseil général de la Haute-Loire**

**Monsieur Jean-Paul DEFAYE – Vice-président du Conseil général de la Loire**

**Monsieur Marc PETIT – Maire de Firminy**